

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2023-085**

**Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention d'étude relative à l'automatisation de la pose de fibres dans des zones de lovage de pièces plastiques entre la CCPA, la société OMELCOM et l'entreprise ECAM LaSalle**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'arrêté de déport du Président n°A2023-070 en date du 6 avril 2023 déléguant la gestion de l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation à M. Daniel FABRE, Vice-président ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission Economie Environnement le 11 septembre 2023, sur le projet de convention d'étude tripartite entre la CCPA, la société OMELCOM et l'entreprise ECAM LaSalle ;

VU le projet présenté ci-après :

La société OMLECOM, basée à Château-Gaillard, est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication des matériels de réseaux télécom, fibre optique FTTH et réseau VDI multimédia résidentiel.

Une grande partie des boîtiers fibre optique vendus par OMELCOM sont pré-équipés. La cassette de lovage sert à ranger le surplus de câble nécessaire à la soudure de la fibre optique. Ce surplus de câble est rangé à l'aide de boucles qui sont ensuite maintenues le plus souvent grâce à des languettes en plastique. Un cache permet de refermer la cassette de lovage et de mettre le câblage à l'abri.

La grande finesse des câbles fait que leur manipulation requiert patience et minutie. Le lovage dans les boîtiers de protection des fibres optiques joue sur la qualité de travail des opérateurs. C'est un axe important d'innovation pour OMELCOM. L'automatisation permettrait également de relocaliser une production actuellement réalisée dans des pays « low cost »).

.../...

La société OMELCOM souhaite être accompagnée dans son projet par l'ECAM La Salle à travers un la réalisation d'un parcours SMI (Stratégie et Management de l'Innovation), qui permettra à 12 élèves de 5<sup>e</sup> année (répartis en 3 équipes de 4 étudiants) de travailler durant 3 mois autour de ce sujet du lovage de pièces plastiques. L'accent sera porté sur la recherche d'idées innovantes en vue d'automatiser ce process. Le coût de l'étude est de 3 000 euros.

Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- DECIDE d'accompagner la société OMELCOM dans son projet en partenariat avec l'entreprise ECAM LaSalle, pour un montant de 3 000 € HT.
- DIT qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

*Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 15 septembre 2023*

Publiée le **19 SEP. 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 15 septembre 2023.

Le Vice-Président  
de la Communauté de communes,

Daniel FABRE



A large, fluid handwritten signature in black ink, written over the stamp and extending to the right.